

**MISSION RESEAUX ET
INFRASTRUCTURES**
Service Entretien des Routes

ARRETE PERMANENT

N° 2020-0294

Portant sur le renommage et le rebrandage de routes départementales sur le domaine public routier du Département du Bas-Rhin

Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la commission plénière du 02 avril 2015 portant élection de Mr Frédéric BIERRY au titre de Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, seul ayant droit pour la signature des actes faisant grief,

Vu l'extrait des délibérations du Conseil Départemental en date du 22 juin 2020,

Vu le Décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

Considérant que dans le cadre de la création de la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace il y a lieu de renommer et de rebrander certaines routes départementales sur le département du Bas-Rhin afin de supprimer les doublons avec le département du Haut-Rhin lors de la fusion au 1^{er} janvier 2020,

Sur proposition du Chef de l'Unité de Gestion du Trafic ;

ARRETE

Article 1

Les routes départementales sont renumérotées et rebrandées dans le domaine public routier du Département du Bas-Rhin suivant le tableau de l'annexe 1 et la carte en annexe 2.

Article 2

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation.

Article 3

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4

Ces restrictions de circulation feront l'objet des mesures de publicité et d'information au public, suivantes :

- Publication et affichage du présent arrêté au sein des communes destinataires ;
- Publication et Affichage sur le bulletin Départemental d'information ;
- Affichage de l'information dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département du Bas-Rhin ;

Article 5

MM.

- La Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à STRASBOURG, le 25 SEP. 2020

Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin


Frédéric BIERRY

DESTINATAIRES :

MM.

- Région Grand Est / Pôle transports
- Etat-major de la RT-NE de METZ
- Préfecture du département du Bas-Rhin
- Le Directeur de la Direction des Territoires du Bas-Rhin
- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- Service d'Aide Médical d'Urgence (SAMU)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS)
- Eurométropole de Strasbourg
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Le Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes Est
- Le Président de l'Union Régionale des Transports d'Alsace – 25 rue de Friedolsheim – 67200 Strasbourg
- UNOSTRA – 1, route de Brumath – ZA Eckwersheim – 67550 Eckwersheim
- TLF – 4a rue du Périgord – 67380 Lingolsheim
- Le Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Alsace – 5, rue Jacques Kablé – 67000 Strasbourg
- L'ensemble des Conseillers Départementaux du Bas-Rhin
- L'ensemble des Brigades territoriales de Gendarmerie du Bas-Rhin
- Procureur de la République
- Le Tribunal d'instance de Strasbourg
- L'Unité de Régulation du Transport Routier de Strasbourg de la DREAL
- L'Agence Départementale du Tourisme
- Le Délégué Militaire Départemental du Bas-Rhin à STRASBOURG
- Les Maires des communes concernées :

Kirrberg	Wingen-sur-Moder	Zinswiller	
Baerendorf	Wimmenau	Uhrwiller	
Rauwiller	Siewiller	Kindwiller	
Herrlisheim	Ottwiller	Bernolsheim	
Offendorf	Drulingen	Walbourg	
Gambsheim	Weyer	Durrenbach	
Forstfeld	Gungwiller	Morsbronn-les-Bains	
Roppenheim	Steinbourg	Wœrth	
Beinheim	Bouxwiller	Gœrsdorf	
Wolfskirchen	Sélestat	Lembach	
Sarrewerden	Muttersholtz	Schwindratzheim	
Sarre-Union	Wittisheim	Waltenheim-sur-Zorn	
Domfessel	Sundhouse	Wingersheim-les-Quatre	Bans
Lorentzen	Sarre-Union	Berstett	
Dehlingen	Harskirchen	Brumath	
Wissembourg			
Soultz-les-Bains	Geudertheim	Bietlenheim	
Weyersheim	Kurtzenhouse	Gries	
Haguenau	Bourg-Bruche	Ranrupt	
Soultz-sous-Forêts	Hoffen	Oberroedern	
Stundwiller	Buhl	Niederroedern	
Schaffhouse-près-Seltz	Seltz	Diedendorf	
Wolfskirchen	Eywiller	Ingwiller	
Weinbourg	Weiterswiller	Grendelbruch	
Grendelbruch	Rosheim	Bœrsch	
Furchhausen	Steinbourg	Waldolwisheim	
Ingwiller	Ottrott	Saint-Nabor	
Wickersheim-Wilshausen	Niedersoultzbach	Hochfelden	
Duppigheim	Uttwiller	Forstheim	
Mertzwiller	Scherlenheim	Griesheim-sur-Souffel	
Orschwiller	Morsbronn-les-Bains	Marckolsheim	
Val-de-Moder	Dingsheim	Ringeldorf	
Grassendorf	Kintzheim	Huttendorf	
Wittersheim	Niedermodern	Batzendorf	
Wahlenheim	Morschwiller	Drusenheim	
Rohrwiller	Hochstett		